

SECTION SYNDICALE
DES RETRAITÉS (SSR)

SGEN-CFDT

MIDI—PYRENEES

Sommaire :

1

Edito

2/3

L'école entrouverte

4/5/6/7

Témoignages confinement

8/9/10/11

Le pacte du pouvoir de vivre

12/13/14/15

Les services publics en question

Vivre Mieux !

NUMERO 12

I ER SEMESTRE 2020

Edito

Soyons optimistes malgré tout

Confinement, déconfinement : ces mots barbares rythment nos vies depuis 2 mois. Après la sidération, l'incrédulité, nous nous sommes organisés en changeant plus ou moins notre vie quotidienne. Notre société tient bon. Quand la vie est en jeu ; chacun souhaite apporter sa contribution au bien commun. Les bénévoles cousant des masques ; les applaudissements de 20h dans les villes, les paniers de courses montant le long des immeubles vers les fenêtres des personnes âgées, ont exprimé la solidarité concrète de notre société. Le caractère essentiel des métiers dévalorisés est apparu en pleine lumière.



Loin de nier les manifestations de repli sur soi, de peur des autres, nous avons choisi de vous proposer un bulletin plein d'espoir et d'optimisme. Bienveillance, empathie, dialogue, sentiment d'interdépendance et persévérance sont nécessaires pour avancer vers le chemin du progrès social et politique. La raison d'être de notre engagement est le bien commun plutôt que l'intérêt personnel et la compétition généralisée. Le monde de demain ne sera plus celui d'hier : cela paraît improbable et si cela devenait possible ?

Suzy SALVADORI

Quoi de neuf dans l'Education Nationale ?

L'ECOLE ENTROUVERTE: APPRENDRE LES LECONS

Même si les pandémies ont traversé l'histoire, la crise que nous traversons actuellement prend un caractère inouï, tant nous nous croyions invulnérables dans nos sociétés modernes. La France sixième puissance économique du monde, incapable de fournir assez de masques de protection ! Si l'est encore trop tôt pour tirer toutes les leçons de ce temps historique, il est un domaine, que nous connaissons bien, révélateur de ces carences : l'école.

Inégalités : n'ont pas tenu compte des avertissements, de gros efforts à faire.

La crise est un révélateur et un amplificateur des inégalités sociales. L'éloignement physique a renforcé la distance sociale de certains élèves à l'égard des normes et des attentes du travail scolaire. Les conditions de logement, les manques d'équipements numériques, la distance culturelle par rapport à l'école ont amplifié ces inégalités. Ce n'est pas, loin de là, une simple question de distribution de matériels qui résoudra cette question.

Car ces inégalités ne sont pas nouvelles. Cela fait longtemps que les enquêtes, les socio-logues, les mouvements pédagogiques montrent que le système éducatif français est celui « du grand écart » et qu'il laisse de côté les vaincus de l'École.

Si l'on veut que la question des inégalités n'ait pas été qu'un simple alibi pour la réouverture des écoles, alors il faudra engager une véritable réflexion pédagogique pour construire une Ecole plus juste et plus efficace.

On ne pourra enseigner, dans l'École d'après, avec la pédagogie d'hier...

Les enseignants : ont fait des progrès

Sommés par l'institution d'assurer la « continuité pédagogique », vaste concept creux, les enseignants ont dû s'adapter dans l'urgence et faire face aux manques en tout genre (consignes, équipement, formation...). Cette profession, souvent moquée pour son individualisme et sa réticence au changement, s'est en grande majorité mobilisée pour maintenir un lien scolaire avec ses élèves, à présent absents de l'école. Ils ont dû fournir de gros efforts d'adaptation à une forme d'enseignement à distance, faire preuve d'innovation et s'auto-former rapidement pour répondre à ce déficit. L'école et ses professeurs sortent grandis de cette crise. Leur expertise dans l'acte d'enseigner et leur place indéniable dans les services publics les replacent au centre de la sphère éducative.

L'Education Nationale : doit davantage faire confiance.

Gestion chaotique, ordres, contrordres, le Ministère a semblé dépassé par cette crise. Son caractère inédit explique en partie cela. Mais, la structure pyramidale et hyper hiérarchisée de la technostucture EN, sa fonction bureaucratique, n'est plus adaptée à l'école d'aujourd'hui, surtout quand il s'agit de prendre des initiatives claires et rapides.

Machine à publier des textes injonctifs, le Ministère, peu enclin à faire confiance au terrain n'a pas été à la hauteur. C'est une des grandes leçons de cette crise : ce sont plus les enseignants qui ont fait face que le Ministère. Ils ont mis en pratique « l'école de la confiance », chère à leur Ministre, mais sans lui...

Jean-Michel Blanquer: trop bavard : doit apprendre les leçons

Un fait résume bien la communication ratée du Ministre. Le 12 mars au matin, il déclarait : « Nous n'avons jamais envisagé la fermeture totale des écoles, parce qu'elle nous semble contre-productive. » Pataugas ! Le soir même le Président Macron annonçait : « ... fermeture des écoles...Jusqu'à nouvel ordre... ». C'était le début d'une longue série de couacs. Le technocrate, sur de lui, vétéran des directions ministérielles, n'a pas réussi à être humble devant les évènements, à esquisser une ligne directrice et surtout, mais ça on le savait déjà, à faire confiance aux enseignants. La verticalité de la gouvernance de l'EN ne l'y a pas aidé.

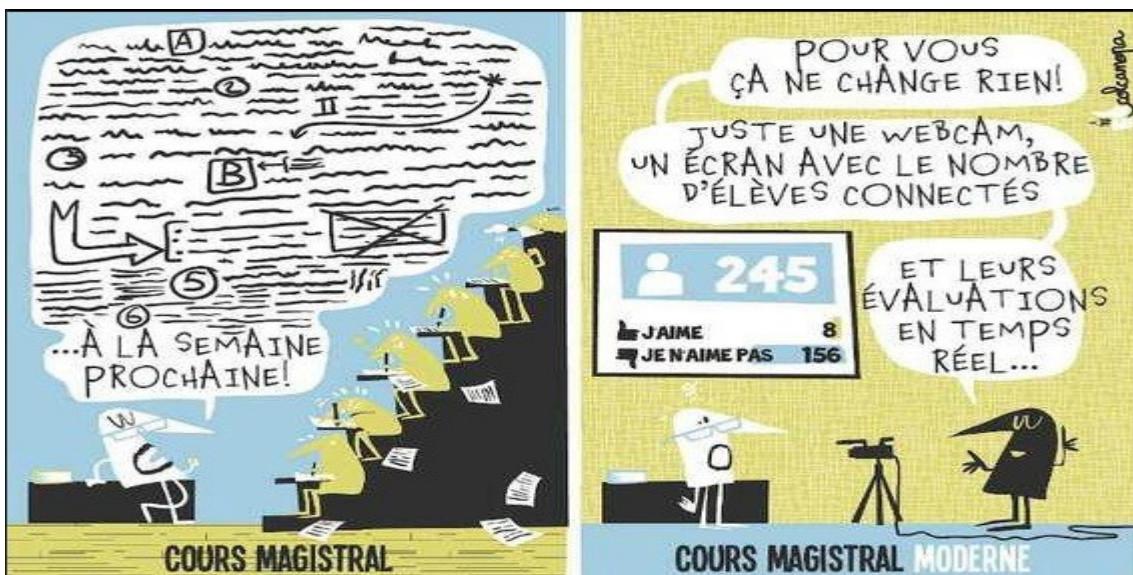
Claude ALLIOT

DES ECHOS DU CONFINEMENT DANS UN LYCÉE TOULOUSAIN

Après 2 mois de confinement, on voit apparaître le bout du tunnel : on va peut-être retourner au lycée le 2 juin. Bonne nouvelle pour certains, mauvaise pour d'autres.

Pour les élèves, ce sera sur la base du volontariat : certains n'en reviennent pas « revenir au lycée sur la base du volontariat ? » ils cherchent où est le piège tellement ils ne pensent pas concevable de venir au lycée « volontairement ». Pour d'autres, on sent un soulagement tellement ils en ont marre de rester chez eux et de renvoyer leur travail par internet.

Le 13 mars, on a tous été pris par surprise tellement on ne s'attendait pas à une fermeture du lycée alors que le virus faisait si peu de ravage dans notre région. S'arrêter du jour au lendemain a été difficile et pour les profs une question : comment garder le lien avec les élèves ? Les débuts ont parfois été laborieux (pour les profs trouver la bonne formule, pour les élèves s'organiser pour travailler seul a parfois été compliqué). Puis petit à petit les choses se sont mises en place. Moyennant quelques coups de fils aux élèves et parfois aux parents ,un lien s'est établi avec les élèves.



Paradoxalement, cette situation a parfois surpris. En effet, le travail en ligne a permis de suivre davantage chaque élève. Quand les corrections se font collectivement en classe, il y a toujours quelques élèves qui passent au travers, ne prennent pas la correction etc.... Avec le travail en ligne, le travail de chaque élève est corrigé et le suivi est personnalisé. Et on est parfois surpris de voir certains élèves plutôt passifs en classe, assurer un travail régulier à distance.

Et maintenant ? Lors de la dernière classe virtuelle, plusieurs élèves ont montré leur envie de se revoir et de sortir de cette assignation à résidence. Alors finalement vivement le retour au lycée en espérant que tout se passera bien.

Bernadette MARTY

Le confinement vu de nos départements

ACTIONS SOLIDAIRES EN HAUTE-GARONNE

RIEUX-VOLVESTRE : soutien aux plus fragiles

Aider, accompagner les personnes isolées et/ou fragiles en ces temps de pandémie fait partie des nombreuses initiatives proposées dans notre département.

A titre d'exemple, la petite commune de Rieux-Volvestre (2600 habitants) a constitué une liste de personnes volontaires pour apporter une aide (courses, visites, démarches...) aux personnes fragiles de son secteur. Le succès a été au-delà des espérances des élus, car, il y a eu trop de volontaires par rapport aux besoins. Voilà qui est rassurant et positif sur l'état d'esprit d'une partie de la population prête à faire vivre les valeurs de solidarité et d'altruisme. Et cela malgré les risques de contagion qui incitent à la distanciation et au repli sur soi.



AUTERIVE : appel à la générosité

Si les masques de protection ont fortement manqué, plus particulièrement dans les hôpitaux, incroyable carence des autorités, des citoyens se sont mobilisés pour combler ce manque.

Ainsi, à Auterive, un atelier couture « masques », créé à l'occasion, s'est fixé comme objectif « 10 000 » masques. Il a été fait appel aux volontaires. Et nombreux et nombreuses ont été les habitant(e)s qui ont répondu à cette initiative de la municipalité. Là aussi, des personnes n'ont pas hésité à donner de leur temps et partager leurs compétences pour, bénévolement, participer à la protection des citoyens.

Claude ALLIOT

SOUVENIRS RECENTS D'UN CONFINEMENT ANCIEN ET D'UN DECONFINEMENT RECENT EN TARN ET GARONNE

En Lomagne beaumontoise dans le Tarn-et-Garonne, la première vague de confinement a été marqué par le peu de cas de Covid déclarés. Une oasis, un anti-cluster en quelque sorte.

Les lomagnols ont globalement fort bien respecté les consignes demandées : distanciation physique (et non pas sociale), utilisation de gels et savons, etc... Fort de cet aura, le marché hebdomadaire de Beaumont-de-Lomagne a pu rouvrir mais au seul commerces et producteurs alimentaires, les commerces de ville ont immédiatement mis en place un protocole d'accueil de la clientèle, fort bien accepté par les clients avec un beau temps qui rendait l'attente extérieure acceptable, des restaurateurs ont commencé à imaginer des plats à emporter.

Les **supermarchés** ont mis, eux, beaucoup plus de temps à protéger leurs salariés et à mettre en place des protocoles : en fait il n'y en avait pas !! les premiers **masques** concoc-tés par des équipes de couturières volontaires ne sont apparus réellement que début mai ... et le conseiller départemental en personne les a distribués aux habitants (pas de ricane-ment, il avait été élu au premier tour à la mairie).

Pour ce qui est des **écoles**, le contraste est saisissant. Il y a sur ce territoire deux RPI regroupant chacun 6 à 7 communes et deux écoles en fonction, 3 écoles propre à leur commune voire à une ou deux communes voisines et le groupe scolaire du chef-lieu. Le 12 mai seules les écoles d'Escazeaux et de Sérignac ont réouvert leurs locaux. La première de fa-çon très partielle avec GS et CM, la seconde pour l'ensemble de ses élèves. Toutes les autres ont gardé le rideau tiré en particulier en raison de la trop contrainte et complexité du protocole sanitaire envoyé par les autorités. A Escazeaux pas de cantine et les Atsem mobilisées à plein temps tandis qu'à Sérignac la cantine était transférée à la salle des fêtes, un cuisinier et trois animateurs sont embauchés jusque fin juin.

Mis à part les locataires ou propriétaires d'appartement sans balcon ou terrasse, peu nom-breux ici, chacun acceptait de reconnaître en quoi la vie à la campagne avait du bon en ces circonstances.

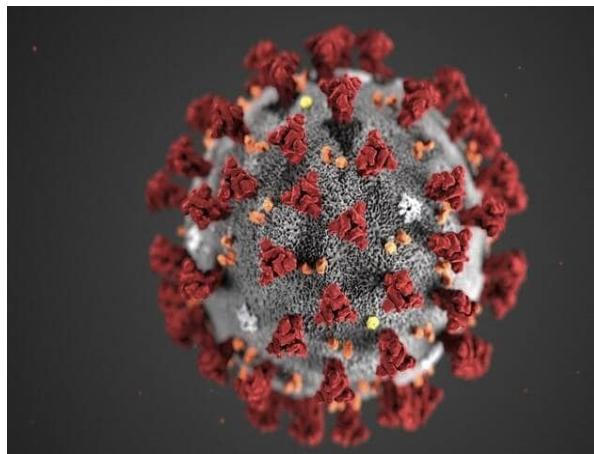
Daniel VILLA VEGA

QUELQUES NOUVELLES DU TARN

Dans ce département la MDA (Maison De l'Autonomie) nouvellement créée a diffusé des bulletins réguliers recensant toutes les initiatives prises par les collectivités mais aussi par les associations du département en direction de tous les citoyens mais plus particulièrement pour les personnes âgées et celles souffrant d'un handicap , bulletins que l'UTR 81 a transmis à ces adhérents.

Exemples d'initiatives : soutien psychologique pour les aidants, plateformes d'écoute, cellule de crise en pédopsychiatrie, permanences du service d'aide aux victimes de violence , soutien à la parentalité, drive lecture etc...

L'UTR 81 a également transmis aux adhérents les lettres vie pratique face à la crise sanitaire du Coronavirus de l'ASSECO CFDT OC PYREMED, avec des liens pour s'informer sur les mesures en vigueur mais aussi sur les propositions et revendications de l'association et de la CFDT.



D'autre part la chambre d'agriculture du département a mis en place, pour pallier à la fermeture temporaire des marchés de plein vent et soutenir les producteurs locaux, un drive fermier avec retrait hebdomadaire de produits locaux sur 5 lieux du département (peut être que cette initiative va perdurer)

Il faut également signaler l'investissement des associations caritatives du département (restaurants du cœur, secours populaire, épicerie sociale....) qui malgré les difficultés liées aux risques sanitaires ont poursuivi leurs distributions indispensables pour nombre de personnes, en les modifiant ou en les réorganisant, avec l'aide de bénévoles parmi lesquels toujours beaucoup de retraités.

Enfin une initiative de la mairie de la ville de Gaillac qui, grâce à ses liens privilégiés avec les chinois de la province du Sichuan lors de l'organisation du festival des Lanternes, a obtenu des masques à usage unique et les a offert aux personnels de santé, aux bénévoles des associations, aux clients du marché réorganisé et enfin à tous les habitants de la commune (10 par personne).

Bernadette RAVAILLE

Et ailleurs ...?

ETRE CONFINEE EN SEINE SAINT DENIS

Je m'appelle Camille j'ai 10 ans 1/2 et je suis en CM2.

J'habite Montreuil et je vis dans une maison avec un espace devant où il y a un peu de place pour jouer au ballon.

Je suis confinée depuis le 14/03/2020 et je reste à la maison avec mes parents, mon petit frère et mon chat.

Depuis le confinement je ne vais plus à l'école ni à mes activités, la natation et le théâtre. Ma professeure de théâtre nous propose de faire l'activité sur Zoom chaque semaine. On répète notre pièce et on fait des jeux ensemble à distance.

Pour la classe à la maison, ma maîtresse fait une classe virtuelle tous les jours et nous donne des exercices à faire sur des sites Khanacademy pour les maths, lerningapps pour le français, calculatrice pour les maths...



Classe virtuelle avec Mme Martin

On fait des projets comme écrire des articles pour un webjournal et on va apprendre à faire des tutos vidéo pour le marché des connaissances.

Pour faire ça, je me débrouille, je suis autonome disent mes parents ! Pendant le confinement j'ai appris à mieux utiliser l'ordinateur et à dessiner mieux ...

Je pense qu'Emmanuel Macron a eu raison de confiner la France pour protéger la santé de tout le monde.

Maintenant, je voudrais revenir à l'école mais j'hésite encore un peu car dans ma ville il y a des gens malades. Je ne connais pas encore le fonctionnement de l'école quand ça va reprendre, mais je sais que mon école est fermée. Peut être j'y retournerai le 25 mai....



Si j'étais une responsable politique voici ce que je proposerai :

- égalité des salaires entre hommes et femmes.
- 2/3 des produits dans les magasins sont bio, de saison, et locaux.
- espionnage des gros riches pour savoir ce qu'ils font de leur argent.
- faire en sorte que l'école soit en bon état.
- accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

Camille

Agir dans le futur

"PACTE DU POUVOIR DE VIVRE" : Quand la CFDT renoue avec le "sociétal"... et avec la jeunesse des retraités d'aujourd'hui !

Il était temps de sortir du "tout professionnel" dans lequel le recentrage initié par Edmond Maire depuis 1978 avait peu à peu englué nos équipes syndicales.

Si, bien entendu, ce recentrage sur le travail proprement syndical a permis à notre organisation de rebondir après la grave désyndicalisation des années 1978-1984, et de conquérir progressivement la 1^e place en terme de représentativité, ce modèle a en effet peut-être atteint aujourd'hui ses limites.

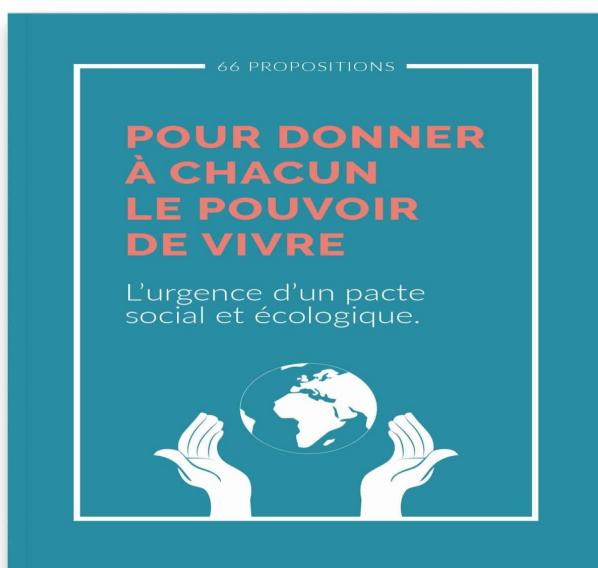
Comme souvent à la CFDT, l'impulsion est venue d'en haut. Le "Pacte social et écologique pour le pouvoir de vivre" a été négocié nationalement entre notre Confédération et de grandes ONG ou réseaux associatifs du social ou de l'écologie. Publié le 4 mars 2019, en plein Grand Débat National lancé par le gouvernement, il visait à peser d'abord sur les conclusions de ce "débat" en s'inscrivant en faux contre ce qui avait donné naissance au mouvement des Gilets Jaunes : l'opposition du social et de l'écologie.

La large palette d'ONG et de réseaux associatifs, la diversité des 66 propositions de ce Pacte nécessitent tout d'abord une appropriation de son contenu par les militants CFDT de terrain.

Tel est donc l'objet premier de ce texte.

J'ajoute cependant, qu'en tant qu'écologiste, si je me réjouis de l'introduction du thème de la "transition écologique" dans les préoccupations syndicales, je me demande si ce n'est pas de façon un peu trop timorée pour répondre aux enjeux qui se précipitent (je renvoie juste à ce sujet à la revue Yggdrasil n°2, actuellement dans les kiosques et librairies, et à son éditorial intitulé "Vers le Trexit" qui pose la question de la faisabilité d'une "transition" tranquille et progressive dans le temps qui nous est imparti).

Mais commençons par nous approprier les 66 propositions...



Pourquoi ce "Pacte" ?

C'est l'objet du "chapeau" introductif. Il part de la notions d'"alarmes" qui se multiplient : venues des organisations mais aussi "plus récemment de citoyens éloignés de la vie publique" (allusion au mouvement des GJ).

Alarmes sur l'état des inégalités dans la société, qui se creusent, et sur l'état de la planète, qui se dégrade.

Le mot d'ordre de "pouvoir de vivre" pour répondre à ces deux défis porte implicitement un dépassement, sinon une remise en cause, de la notion traditionnelle de "pouvoir d'achat" qui structure le discours syndical depuis près de cent ans, et qui associe croissance du PIB et stabilité des prix et de la monnaie dans la recherche d'une "amélioration du pouvoir d'achat des salariés" par un meilleur partage de la richesse monétaire.

Ce point doit être souligné car il nous sort de la logique individualiste et consumériste qui caractérise la société actuelle...et qui va aujourd'hui de pair avec l'augmentation des inégalités et la destruction de la planète (climat, biodiversité, ressources non renouvelables).

Le "pouvoir de vivre" met en avant "un cadre commun" qui protège "notre avenir et celui des générations futures", et un vivre ensemble où chacun retrouve du pouvoir sur sa vie en partageant équitablement les richesses.



Les 4 thématiques du "Pacte"

Elles ont permis de regrouper les 66 propositions dans un ordre qui se veut logique et clair.

"Réinventer le bien commun pour faire société" :

Cette première thématique regroupe 26 propositions, elles-mêmes regroupées en 9 sous-thèmes : garantir l'accès à un logement digne, combattre les inégalités dans l'éducation, améliorer la qualité du travail, garantir partout l'accès aux services publics, assurer la solidarité intergénérationnelle (envers les jeunes et envers les aînés), construire l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, lutter contre les discriminations, accueillir dignement les migrants en respectant leurs droits fondamentaux, rendre accessible à tous une nourriture saine et écoresponsable.

"Remettre l'exigence de solidarité et de justice sociale au cœur de l'économie" :

Il s'agit ici de se donner les moyens structurels de permettre les accès aux droits énoncés dans le premier thème. Les 17 propositions correspondantes sont regroupées en 5 sous-thèmes : responsabiliser l'économie et la finance, redonner du sens au partage des richesses, engager une réforme fiscale pour plus de justice, appliquer le principe pollueur/payeuse à tous, utiliser de nouveaux indicateurs de richesse qui valorisent le pouvoir de vivre.

"Réconcilier transition écologique et justice sociale pour construire un avenir partagé":

Il s'agit bien de "changer de modèle" de développement pour éviter d'avoir toujours à choisir entre "pouvoir d'achat" et protection de l'environnement. Ce qui suppose de faire prévaloir le long terme sur le court terme en protégeant les plus faibles. Cela donne 11 propositions et 4 sous-thèmes : développer des mobilités plus durables et sortir de la dépendance aux combustibles fossiles, organiser la transition écologique dans les territoires en anticipant les mutations de l'emploi, instaurer une fiscalité écologique solidaire et sociale, adopter un plan d'investissement dans la transition et soumettre la politique commerciale et d'investissement de l'UE aux objectifs écologiques et sociaux.

"Partager le pouvoir pour mieux agir":

Ce dernier thème pointe les origines et les raisons du mouvement des Gilets Jaunes : la pratique centraliste, autoritaire et verticale du pouvoir par le gouvernement, issue d'un vieux tropisme national aujourd'hui bien usé. Y remédier est l'objet des 12 dernières propositions avec leurs 4 sous-thèmes : permettre l'expression et la participation de tous les citoyen-ne-s, co-construire les politiques publiques, partager le pouvoir dans les entreprises, accroître le droit d'expression au travail.

Ainsi, sans entrer dans le détail des propositions, on peut mesurer l'ampleur et l'ambition du chantier ainsi proposé.

Mais même une fois lues... il faut les faire vivre en s'associant localement aux organisations signataires dont certaines ne connaissent parfois même pas l'existence de ce Pacte signé à Paris.

C'est l'expérience que nous avons eu dans les Hautes-Pyrénées, où seules certaines organisations ont répondu à nos sollicitations pour une action commune auprès du préfet. Nous avons ainsi, de concert avec l'Unsa, la CFTC, la Cimade, le Secours catholique, la Mutualité française ...et le Réseau Action Climat (représenté par la seule association locale adhérente à la Fub, Fédération des usagers de la bicyclette) sollicité la préfecture sur la généralisation des Maisons de Services au Public et des Maisons de Santé.

Tout un travail partenarial nous attend donc...qui suppose au préalable la mobilisation de nos propres adhérents et militants.

Mais, tous les nostalgiques de l'autogestion peuvent voir leur jeunesse revivre en cette ardeur nouvelle de notre organisation pour les questions de société. Faut-il ajouter que c'est aussi sans doute la clé d'une attractivité de la CFDT pour les nouvelles générations ? La boucle serait ainsi bouclée et le flambeau transmis !

Henri LOURDOU

https://www.cfdt.fr/portail/actualites/pacte-du-pouvoir-du-vivre-srv1_693159

www.pactedupouvoirddevivre.fr

JE SOUTIENS

le pacte

du pouvoir de vivre

66 PROPOSITIONS

#PacteDuPouvoirDeVivre



A propos...

LE SERVICE PUBLIC REMIS EN QUESTION

La finalité et les moyens du Service public doivent être réexaminés à la lumière non seulement de la situation actuelle d'urgence sanitaire révélatrice de ses insuffisances, mais aussi des récentes réformes de la Fonction publique dont plusieurs dispositions clés sont venues « détricoter » les bases du statut.

Le constat est criant : d'un côté les services de santé publique se sont trouvés grandement défaillants face aux besoins de la population en situation de crise sanitaire et d'un autre côté c'est le sens du service, la compétence et le sur-engagement des personnels de santé qui ont permis de pallier les carences des établissements de soin et plus généralement du système de santé ; ce qui a permis au service public de santé coordonné avec les autres services, dont la défense et les transports publics, de maintenir l'objectif de soins égal pour tous et plus communément de garder la tête hors de l'eau : ce constat avec les multiples signes avant-coureurs démontre que la situation n'est plus tenable à court terme et exige donc que soit repensé de façon générale l'offre de service public et pas uniquement celui de la santé, son organisation et ses moyens sur les bases retrouvées du droit public qui avaient tendance à être relégué au musée des antiquités sous couvert de modernité et d'efficacité !

En effet les politiques de réduction systématique des budget publics engagées par une succession de réformes ont eu pour effet un démantèlement progressif des services publics : la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2007 par la loi Fillon et la Modernisation de l'action publique (MAP) poursuivie en 2012 sous la présidence de François Hollande visaient le double objectif contradictoire de la baisse drastique les dépenses publiques et de l'amélioration des politiques publiques : d'où les répercussions inévitables sur l'offre et la qualité des services par la réduction du nombre de fonctionnaires dans des secteurs clés comme la santé, l'éducation, la police, la justice ou l'équipement ; mais en plus le phénomène a été renforcé par la tendance à la privatisation des modes de gestion internes des administrations et des établissements publics, des activités publiques comme les aéroports et même du statut des agents publics largement ouvert à la contractualisation à durée déterminée.

Dans ce contexte il est important de rappeler les fondements du service public tels que définis par le Droit public et la Jurisprudence administrative.

Le Service public est par définition une activité exercée par une collectivité publique en vue de donner satisfaction à un besoin d'intérêt général ; sa finalité est le service à rendre au public par le développement d'activités adaptées à ses besoins et par une organisation disposant des personnels et des moyens matériels nécessaires ; ainsi la notion de service public s'identifie à la fois par la mission d'intérêt général poursuivie et par l'organisation publique spécifique mise en place : c'est à la fois l'aspect fonctionnel et l'aspect organique du Service public selon les termes du droit public qui vont marquer les niveaux de reconnaissance et d'importance donnés au Service public.

Les caractéristiques du Service public sont ainsi de plusieurs ordres : tout d'abord ses activités présentent une grande diversité et doivent relever de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers ; ensuite s'appliquent à lui des principes fondamentaux qui garantissent le respect de sa finalité au service exclusif du public directement (santé, éducation ...) ou indirectement (défense, diplomatie ... réseau ferré, réseau électrique ...) ; sa gestion doit être publique ou du moins sous contrôle de l'autorité publique ; enfin ses missions sont assurées par des agents publics relevant de la Fonction publique sauf quand elle est déléguée à un organisme privé ou semi-public.



* La classification des missions de service public est marquée par une grande diversité : activités de souveraineté (justice, police, défense, impôts), activités structurantes (voies ferrées, canaux, réseaux, environnement ...) et activités de prestation ouvertes directement au public (santé, éducation, culture, transports, télécommunications, courrier, énergie ...). La création d'un service public qui doit correspondre à la satisfaction d'un besoin d'intérêt général va donc dépendre de la décision politique de la collectivité publique au niveau national, régional ou local qui va évaluer les besoins et dégager sur ses ressources les moyens et les personnels nécessaires ; or la notion d'intérêt général est plus large, contingente et évolutive : elle n'est pas le monopole de l'Etat ou des collectivités (ex. de l'initiative privée intervenant en cas de carence ou en complément de l'initiative publique , ex. du Téléthon, des restos du cœur ...) ; elle peut même dans certains cas être en contradiction avec certains projets et actions menées dans le cadre d'un service public comme en matière d'environnement (projet de nouvel aéroport de Nantes, projet du barrage de Sivens ...).

* Plusieurs principes de droit public régissent l'organisation et le fonctionnement des services publics :

Le principe de continuité (santé, transports publics, usage de la voirie, déneigement ...) vise à assurer la satisfaction de besoins fondamentaux et même vitaux ; il se heurte parfois au droit de grève reconnu constitutionnellement de façon non absolu et qui a fait l'objet de restrictions législatives cantonnées à certains services (Défense, police) professions (contrôleurs aériens) et secteurs d'activité (Hôpitaux, transports publics) .

Le principe de mutabilité ou d'adaptation non seulement autorise mais oblige le service public à agir en réponse à l'évolution des besoins de la population (aménagements pour les activités de plein air et de loisir, réimplantation des services publics en zones défavorisées), à la demande des besoins nouveaux ou à la compensation d'une carence de l'initiative privée (organisation des services de santé polyvalents en milieu rural ou dans les quartiers difficiles pour faire face aux déserts médicaux, généralisation de l'accès au numérique pour en combattre la fracture territoriale et sociale ...).

Le principe d'égalité impose l'accès au service public de tous sans discrimination ; tel est le cas des soins apportés à toutes personnes sans considération de leurs moyens ni de leur origine : en situation de crise sanitaire ce principe prend toute son importance en comparaison avec le système de santé d'autres pays dont celui des USA qui ne relève pas du service public mais de l'initiative privée, de l'assurance privée et de l'hôpital entreprise privée, ce qui entraîne pour une part importante de la population un coût assurantiel exorbitant et par voie de conséquences un défaut de soin par défaut d'une bonne assurance.

Le principe de neutralité doublé des principes d'impartialité et de laïcité a pour effet d'éviter toutes formes de priviléges et de favoritisme dans les interventions et les utilisations du service ainsi que le respect mutuel des opinions et des croyances des personnels et usagers (dans le service public d'éducation c'est en vertu de ce principe qu'il est fait interdiction du port de signes religieux ostentatoires marquant un comportement de prosélytisme).

Enfin le **principe de gratuité** n'est pas un principe général s'appliquant à tous les services ; seuls sont visés les services obligatoires et de toutes façons il ne doit pas limiter le niveau de qualité du service rendu : ce principe ne concerne donc au sens strict que les services régaliens comme les services de police ou les services de secours (SAMU, Secours en mer ou en montagne) ou de sécurité et d'incendie (Service départemental d'incendie et de secours SDIS). Mais pour les autres services, la tarification de la prestation doit être fonction de son coût réel sans recherche systématique de bénéfice ou de profit, ce qui parfois ne va pas sans contradiction en cas de délégation ou de concession du service à une entreprise privée ou même à une société d'économie mixte (sociétés d'autoroute avec le problème des péages)

La gestion des services publics peut prendre des formes très variées selon leur nature administrative, marchande et non-marchande.



- D'une part les services publics dits **administratifs** incluant les services sociaux ne peuvent faire l'objet que d'une gestion publique soit gérés directement par l'Etat et ses différents ministères ou une collectivité territoriale, soit par un établissement public administratif (EPA) : une Université ou une Agence publique comme celle du Défenseur des droits.

D'autre part, les autres services publics, à caractère **marchand (industriels ou commerciaux)** : eau potable, transports publics, communications ...) soit **non marchand** (Hôpital, Bases de loisir, Maisons de la culture, ...), peuvent au choix de la collectivité être gérés soit directement (Régie municipale de gestion de l'eau), soit par un établissement public (établissement public industriel et commercial- EPIC- comme le CNES, la RATP, ou une régie personnalisée communale ou intercommunale d'exploitation de remontées mécaniques), soit par une délégation ou une concession à une entreprise publique (Sociétés d'économie mixte d'exploitation des autoroutes ou des aéroports) ou à une entreprise privée (concession du service des eaux à une entreprise privée) ou à une association (associations culturelles, socioéducatives, d'éducation spécialisée, caritatives, humanitaires d'animation locale ...).



Enfin les missions de service public doivent être exécutées par des agents publics en principe relevant du Statut de la fonction publique.

Est fonctionnaire, selon le Statut de la fonction publique et la jurisprudence administrative, la personne « investie d'un emploi permanent dans le cadre d'un service public » et titularisée dans un grade de la hiérarchie administrative. Le fonctionnaire est ainsi dans une situation statutaire et réglementaire différente de celle du salarié sous contrat de travail (recrutement, carrière, rémunération, formation professionnelle, droits collectifs, droits sociaux, droits et obligations individuels, discipline) ; ce statut lui garantit en principe l'emploi permanent bien que soit possible la révocation, le licenciement et la non-reffectuation du fonctionnaire à la suite de son placement en « réorientation professionnelle » suite à un restructuration de son service (loi du 3 août 2009).

Les garanties statutaires du fonctionnaire sont motivées par les exigences propres au Service public : la continuité du Service public exige une disponibilité permanente et exclusive de l'activité et de la compétence du fonctionnaire et cela d'autant plus en situation de crise qui met en évidence tout l'intérêt du service et sa reconnaissance unanime par les décideurs et le public ; de plus en vue de garantir le niveau et l'efficacité du service rendu, l'exécution des décisions de l'autorité administrative impose statutairement au fonctionnaire le principe de hiérarchie et le respect des ordres donnés sauf le cas d'ordre illégaux et contraires à l'ordre public.

Ce principe qui consiste à confier l'exécution des missions de service public à des agents présentant les garanties du statut de la fonction publique est largement battu en brèche par la réforme statutaire d'une part et d'autre part le recours croissant au bénévolat pour répondre aux carences des services principalement dans le domaine social.

- D'une part, les dispositions législatives qui tendaient à stabiliser les emplois de contractuels de la fonction publique par l'intégration ont été remises en cause par la loi du 6 août 2019 qui a ouvert largement le champ de la contractualisation, et par là de la précarisation, devenue une des voies normales de recrutement alors qu'elle n'était avant qu'une voie dérogatoire (bien que quantitativement importante les contractuels représentant une proportion de 20 % des emplois publics dans les 3 fonctions publiques de l'Etat, des Collectivités territoriales et des Hôpitaux). Pour limiter les effets de cette brèche ouverte devra donc être particulièrement suivie et discutée la Ligne directrice de gestion (LDG) prévue par la même loi qui va représenter la politique prévisionnelle des agents publics.
- D'autre part, le concours bénévole ou volontaire de particuliers et d'associations au Service public change de perspective : cette participation a toujours eu un caractère éducatif et civique quand l'intervention se situait en complémentarité du service pour en améliorer la proximité et la qualité (collaborateurs bénévoles de l'éducation, pompiers volontaires, bénévoles de la croix rouge ...) ; mais la tendance actuelle est de voir l'intervention associative et bénévole obligée d'intervenir au-delà de ses objectifs et de ses moyens pour se substituer au service public défaillant ou même parfois absent face à la demande croissante de publics en difficulté (Médecins du monde, Resto du cœur ...).



Quelles leçons en tirer ?

Comme enseignement à tirer de la crise sanitaire actuelle c'est tout d'abord le point positif qu'indépendamment des défaillances du système, le facteur humain et la protection de la santé de tous, donc le service du public, ont été la priorité « quoiqu'il en coûte » devant les intérêts purement économiques et financiers, à la différence de la Grande-Bretagne au début, des USA ou du Brésil ; ensuite c'est l'implication exceptionnelle et le sens du service des agents publics avec le concours du secteur libéral qui a permis au Service public de ne pas sombrer et de respecter ses principes d'égalité et de continuité.

Enfin ce sera aussi l'occasion de repenser non seulement la finalité et la gestion du service de santé publique mais aussi celles des autres services publics qui subissant la même dérive de réduction de moyens et de privatisation rampante peut être moins visible de l'extérieur mais fortement ressentie par les agents (Transports, Services de secours, Police ...) : en effet le service public ne peut se gérer dans sa totalité comme une entreprise privée (au management souvent contestable) avec business-plan, flux tendu et « optimisation » maximale des moyens de production et des personnels pour un maximum de profit ; nous avons vu le résultat, il est encore temps de redresser la barre du Service public pour lui permettre à la fois d'assurer la qualité des services rendus au long cours et de faire face aux tempêtes à venir.

Guy BARATHIEU

Section Syndicale des Retraités (SSR) Sgen-CFDT

UTR CFDT 31 09 ,3, chemin du pigeonnier de la Cépière ,31000 Toulouse

UTR CFDT 12 , 23 avenue de la Gineste 12000 RODEZ

UTR CFDT 32 40 rue Rouget de L'isle, 32000 AUCH

UTR CFDT 46 bourse du travail, place

Claude Rousseau 46000 CAHORS

UTR CFDT 65 5 boulevard du Martinet 65000 Tarbes

UTR CFDT 81 maison des associations, 1 place du 1er mai 81100 CASTRES

UTR CFDT 82 , 23 Grand'rue Sapiac BP 837 82000 Montauban

Téléphone SSR : 06 21 07 00 59

Messagerie SSR SGEN CFDT:
retraites.sgen.cfdt@gmail.com

Disponible (s) un peu, beaucoup ou pas du tout , les adhérent-es retraité-es ont toujours leur place dans la vie de la CFDT.

A la retraite, l'adhésion n'est pas automatique, c'est une réelle décision .

Vous êtes adhérent-e du Sgen-CFDT,

Vous venez de prendre votre retraite

Vous êtes en retraite depuis plusieurs années .

Pourquoi poursuivre votre adhésion à la CFDT dans le cadre de la Section Syndicale des Retraités ?

- * Etre solidaire de notre syndicat professionnel (15 % versé à la Fédération)
- * Soutenir les revendications et agir pour améliorer nos conditions de vie avec tous les autres retraités.
- * Etre informée-e grâce à la presse syndicale qui donne une analyse de l'actualité et de la société correspondant à nos valeurs.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le coût réel de la cotisation.

Pension mensuelle en €	Cotisation mensuelle en €			Cotisation annuelle en €			Cotisation mensuelle après déduction	
	Cotis de base 0,50%	0,16%	Supplément Sgen	Cotisa-tion SSR Sgen 0,66%	Cotisa-tion payée	Réduction ou remboursement d'impôt 66% de la cotisation	Cotisa-tion réelle	Cotisation de base + SSR Sgen-CFDT
1000€	5	1,6	6,6	79,2	52,27	26,92	2,24€	
1500€	7,5	2,4	9,9	118,8	78,40	40,39	3,36€	
2000€	10	3,2	13,2	158,4	104,54	53,85	4,48€	
2500€	12,5	4	16,5	198	130,68	67,32	5,61€	
3000€	15	4,8	19,8	237,6	156,8	80,78	6,73€	
3500€	17,5	5,6	23,1	277,2	182,95	94,24	7,85€	
4000€	20	6,4	26,4	316,8	209	107,71	8,97€	

Vous pouvez choisir le paiement de la cotisation par prélèvement tous les 3 mois . A votre demande , le trésorier de l'UTR interrompra le prélèvement si vous le souhaitez. Le paiement par chèque est à l'ordre de l'UTR CFDT de votre département .

Suzy Salvadori , Michèle Ferlet , Dominique Mayor-Roustan, Bernadette Ravaille , Daniel Villa-Véga et Claude Alliot animent la coordination des SSR Sgen-CFDT . Rejoignez-nous !!!!